FERRANDI
PARIS

MODE D'EMPLOI
VERSEMENT DU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

En 2023, FERRANDI Paris reste bénéficiaire du solde de la taxe d'apprentissage.

LES ÉTAPES CLÉS

A partir de 2023 le mode de collecte et d'affectation du solde de la taxe d'apprentissage aux écoles évolue.

En effet, c'est via la plateforme **SOLTéA,** développée par la Caisse des Dépôt et Consignations (CDC) que vous pourrez affecter votre solde de taxe d'apprentissage 2023 à FERRANDI Paris :

ETAPE 1
Vous munir de vos identifiants pour accéder à la plateforme SOLTéA

ETAPE 2
Convertir le montant de votre solde en pourcentage

ETAPE 2
Cliquer sur le lien correspondant à FERRANDI Paris

88936649800034 (SIRET)
FERRANDI-CCI PARIS ILE DE France
FERRANDI Paris
0753184D

VOTRE CONTACT

PAULO LOPES
Responsable Relations Entreprises
Tél : 01 49 54 18 23 / plopes@ferrandi-paris.fr